

🕒 17.05.2018, 17:15



# Chauderons: "Que l'on construise ici, ça me fait mal au ventre"

ABONNÉS



Julien Perrot à l'orée du champ situé juste au dessus du terrain constructible qui devrait accueillir le biotope favorable au crapaud accoucheur.

CHRISTIAN GALLEY

PAR LÉO BYSAETH

🗨 Réagir à cet article

**INTERVIEW** Fondateur et rédacteur en chef de «La Salamandre», Julien Perrot explique pourquoi il a aidé à améliorer l'impact écologique du projet immobilier des Chauderons.

Fondateur et rédacteur en chef de «La Salamandre», Julien Perrot est aussi un citoyen engagé de Saint-Blaise. Avec le «groupe nature» du village, il a négocié les compensations écologiques du projet de nouveau quartier aux Chauderons.

Nous l'avons interviewé sur le terrain qui devrait accueillir 49 unités d'habitation. Verdict populaire le 10 juin.

**Julien Perrot, quel est votre sentiment quand vous voyez ce coin de nature qui accueillera, peut-être bientôt, un nouveau quartier?**

Franchement, ça me fait mal au ventre! Aujourd'hui, bâtir aux Chauderons serait exclu.

---

Avec la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), un tel projet n'aurait aucune chance.

**N'avez-vous pas le sentiment de trahir vos convictions en ne combattant pas ce projet?**

C'est vrai que ma position est un peu difficile. Je continue de le dire: construire dans un endroit pareil est un non-sens. Cet espace a une très haute valeur écologique. Il abrite une grande biodiversité.

**Pourtant, vous avez collaboré avec le promoteur. N'est-ce pas contradictoire?**

Nous avons bien dû nous rendre à l'évidence: ce terrain est en zone constructible. Tôt ou tard il sera construit. Il est impossible de revenir en arrière et de corriger l'erreur faite il y a bientôt vingt ans. Par réalisme, nous nous sommes engagés pour limiter la casse.

**Avec quel résultat?**

Nous avons eu beaucoup de réunions avec le promoteur et avec la commune. Par chance, la plupart de nos demandes convergeaient avec les vœux du Service des forêts de la faune et de la nature (SFFN). Tous ont fait un réel effort pour satisfaire nos revendications.

**Qu'avez-vous obtenu?**

La préservation de haies, la reconstruction ou la réfection de murs de pierres sèches, la mise en zone extensive de certains terrains sur la parcelle. Et l'aménagement d'un biotope pour une espèce très menacée, le crapaud accoucheur, au nord-ouest du lotissement, à proximité de l'ancienne carrière.

**Toutes ces promesses de compensation écologiques vont-elles être tenues?**

Les décisions concernant l'entretien du terrain selon des principes respectueux de la biodiversité sont inscrites dans le règlement de quartier. C'est un document contraignant, qui a force de loi et que les propriétaires doivent respecter, maintenant et dans l'avenir.

**Et pour l'étang?**

Le promoteur s'est engagé oralement lors de réunions. La commune a confirmé par écrit et demande au canton de déclarer ce projet d'intérêt public.

---

### **Au final, quel sentiment domine?**

Si ce projet se fait, nous seront tristes. Mais nous aurons au moins fait notre possible pour obtenir des améliorations.

### **Et si les référendaires l'emportent?**

Ce projet ne se fera pas. Donc l'ancien plan de quartier s'appliquera, ce qui signifie que toutes les compensations négociées deviendraient caduques. Un autre projet verrait le jour.

### **Par exemple, avec 80 villas?**

Cela, je n'y crois pas. Ce n'est pas réaliste, ne serait-ce que pour une question d'accès. On peut espérer que le propriétaire abandonne, mais cela me paraît extrêmement peu probable. Le terrain reste constructible. Le remettre en zone agricole représenterait des coûts insurmontables pour la commune, vu les indemnités exigibles.